

NOS HONORAIRES

	MANDAT BAKARRA	MANDAT SIMPLE
VENTE ET RECHERCHE ⁽²⁾ Local à usage d'habitation ou professionnel ; fonds de commerce ; terrain à bâtir	5% ^{TTC}	6% ^{TTC}
VIAGER ET DÉMEMBREMENT ⁽³⁾ Local à usage d'habitation ou professionnel ; fonds de commerce ; terrain à bâtir	5% ^{TTC}	6% ^{TTC}
GARAGE	8 000€ ^{TTC}	

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les redevables des honoraires sont le Vendeur et l'Acquéreur, chacun acquittant la moitié du montant des honoraires. L'agence se réserve le droit de facturer un avis de valeur à hauteur de 120 € TTC.

(2) Les honoraires d'un mandat de recherche sont à la charge de l'Acquéreur.

(3) Honoraires applicables sur la valeur vénale pour le viager, et sur la base de la nue-propriété ou de l'usufruit pour le démembrement de propriété.

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ⁽⁴⁾	10% ^{HT}
EXPERTISE IMMOBILIÈRE	Sur devis

(4) Honoraires applicables dans le cadre de transactions de terrain(s) à lotir ou bien(s) permettant une opération de promotion immobilière ou de marchand de biens.

Barème des honoraires en vigueur au 1er mai 2023.